



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **18 juin 2018**

Décision n° **CP-2018-2491**

commune (s) : Lyon 5°

objet : Plan de cession - Habitat - Cession à titre onéreux, au profit des conjoints Sirot/Jomard, d'une parcelle de terrain nu situé 6 avenue Debrousse

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 8 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 19 juin 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : Mme Picot (pouvoir à Mme Peillon), MM. Galliano, Barral, Mme Poulain (pouvoir à Mme Glatard), M. Chabrier.

Absents non excusés : M. Barge.

Commission permanente du 18 juin 2018**Décision n° CP-2018-2491**

commune (s) : Lyon 5°

objet : **Plan de cession - Habitat - Cession à titre onéreux, au profit des conjoints Sirot/Jomard, d'une parcelle de terrain nu situé 6 avenue Debrousse**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 6 juin 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'optimisation de la gestion de son patrimoine et pour les biens ne présentant plus d'utilité ni d'enjeux stratégiques au regard de leur destination future, la Métropole de Lyon se propose de céder, au profit des conjoints Sirot/Jomard, qui s'en sont portés acquéreurs, dans le cadre d'un remembrement foncier, une parcelle de terrain nu, située 6 avenue Debrousse, à Lyon 5° et cadastrée AR 109.

Ce délaissé de voirie non accessible car situé en hauteur par rapport à la rue et ne permettant pas une construction nouvelle, d'une superficie d'environ 411 m², permettrait ainsi aux conjoints Sirot/Jomard, propriétaires riverains, la réalisation d'un jardin d'agrément.

Aux termes du compromis qui a été établi, la Métropole céderait ce bien, libre de toute location ou occupation, au prix de 24 000 €, admis par France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 11 juillet 2017, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la cession par la Métropole, au profit des conjoints Sirot/Jomard, pour un montant de 24 000 €, d'une parcelle de terrain nu cadastré AR 109, d'une superficie d'environ 411 m², située 6 avenue Debrousse, à Lyon 5°, en vue de la réalisation d'un jardin d'agrément.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette correspondant à la valeur du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P 07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée, le 22 janvier 2018 pour la somme de 36 000 000 € en dépense sur l'opération n° 0P07O4498.

4° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 24 000 € en recettes - chapitre 77 - compte 775 - fonction 581,

- sortie estimée du bien du patrimoine de la Métropole : 24 000 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 et recettes - compte 2111 - fonction 01 pour des écritures d'ordre aux chapitres 040 et 042 sur l'opération n° OP07O2752.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 juin 2018.